

SÉANCE ordinaire

Le 5 février 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 5 février 2024, à 19 h 00, en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville sis au 35, rue Commerciale Ouest, Chandler.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraïche, maire, mesdames les conseillères Josée Collin et Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Raynald Leblanc, Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier.

EST ABSENT : Monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

240205.032 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en y ajoutant aux affaires nouvelles les points suivants :

- Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires;
 - Honoraires professionnels – Frais de défense d'un élu;
1. OUVERTURE DE LA SÉANCE & VÉRIFICATION DU QUORUM
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer ;
 - 4.2 Signataires – Contrat de travail pour un employé contractuel – Cours de mise en forme - Session hiver 2024 ;
 - 4.3 Signataires – La Société canadienne de la Croix-Rouge - Entente de services aux personnes sinistrées 2024-2026 ;
 - 4.4 Changement d'adresse d'un immeuble situé au 0, boulevard Pabos, quartier Pabos ;
 - 4.5 Octroi de contrat – TETRA TECH – Attestation d'assainissement municipale ;
 - 4.6 Abolition – Règlements relatifs au programme de revitalisation;
 - 4.7 Recommandation de paiement – BENEVA – Assurances des entreprises;
 - 4.8 Recommandation de paiement – Cotisation 2024 – Centre régional des services aux bibliothèques publiques de la Gaspésie Les-Îles-de-la-Madeleine ;
 - 4.9 Recommandation de paiement – WSP CANADA INC. – Réaménagement de la route 132 phase 2 Chandler ;
 - 4.10 Recommandation de paiement – CDEDQ – Achat de compteurs d'eau ;

- 4.11 Recommandation de paiement – Groupe Voyer Inc. – Assainissement des eaux ;
- 4.12 Renouvellement de l’abonnement - Le Réseau d'Information municipale;
- 4.13 Changement d’adresse des immeubles situés sur le chemin de la pointe, quartier Pabos Mills;
- 5. PROPOS DU MAIRE
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS & LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE
 - 6.1 Période de questions de l’assemblée.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

240205.033 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unaniment résolu d’adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 janvier 2024 et de la séance extraordinaire du 24 janvier 2024.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

240205.034 DEMANDE(S)

Pour donner suite à la demande d’aide financière déposée à la Ville de Chandler, il est unaniment résolu que ce conseil accorde les montants suivants :

• Commandite – Tournoi de billard de grande envergure	300 \$
• Centre des loisirs de Pabos – Carnaval 2024	- \$

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

240205.035 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D’INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à l’article 357 de la Loi sur les Élections et Référendums dans les Municipalités, les élus mentionnés ci-dessous ont déposé devant le Conseil une déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires.

- Gilles Daraïche
- Bruno-Pierre Godbout
- Meggie Ritchie
- Josée Collin
- Raynald Leblanc
- Pierre-Luc Arsenault
- Gaétan Daraïche

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

240205.036 HONORAIRES PROFESSIONNELS – FRAIS DE DÉFENSE D’UN ÉLU

ATTENDU que le conseiller municipal, Bruno-Pierre Godbout, requiert de la Ville que celle-ci assume

ses frais de défense dans le cadre d'accusations portées contre lui par le directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) en vertu du Code criminel ;

CONSIDÉRANT que l'article 604.6 de la Loi sur les cités et villes prévoit que toute municipalité doit assumer la défense d'une personne qui est accusée dans une procédure dont est saisi un tribunal et qui est fondée sur l'allégation d'un acte ou d'une omission dans l'exercice des fonctions de la personne comme membre du conseil ;

ATTENDU que le 4^e alinéa de ce même article précise que la municipalité est dispensée de cette obligation dans le cadre d'une poursuite de nature criminelle tant que la poursuite n'est pas retirée ou rejetée ou que la personne n'est pas acquittée par un jugement passé en force de chose jugée ;

ATTENDU que si l'élu était acquitté des accusations portées contre lui ou encore si les accusations étaient rejetées, la Ville devrait lui rembourser ses frais de défense ;

ATTENDU que la municipalité est disposée à assumer les frais de défense de l'élu moyennant un engagement de sa part à rembourser la Ville dans l'éventualité où il serait reconnu coupable dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente préparé et déposé au Conseil par le directeur général et validé par les procureurs de la Ville ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu ce qui suit :

- La Ville assumera les frais de défense de monsieur Bruno-Pierre Godbout par suite de l'engagement de sa part à rembourser la Ville s'il était reconnu coupable à l'une ou plusieurs des accusations portées par le DPCP dans ce dossier ;
- Que cet engagement soit confirmé par la signature du projet d'entente déposé au Conseil par le directeur général ;
- Que le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente validée préalablement par les procureurs de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240205.037 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu d'approuver les comptes à payer représentant une somme de 230 775.82 \$, pour le journal des achats du mois de janvier 2024, et une somme de 52 595.77 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240205.038 SIGNATAIRES – CONTRAT DE TRAVAIL POUR UN EMPLOYÉ CONTRACTUEL – COURS DE MISE EN FORME - SESSION HIVER 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc, et unanimement résolu que ce conseil autorise le maire et le directeur général & greffier à signer pour et au nom de la ville le contrat de travail pour une employée contractuelle, **MADAME LIZA-JADE SIMONEAU**, qui offrira des cours de plan de mise en forme à la session d'hiver 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240205.039 SIGNATAIRES – LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE - ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES 2024-2026

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, et unanimement résolu que ce conseil autorise le maire et le directeur général & greffier à signer pour et au nom de la ville l'entente de services aux personnes sinistrées 2024-2026 de la Société canadienne de la Croix-Rouge.

Il est également résolu que ce conseil autorise le paiement de la contribution de la ville de Chandler à l'entente de services aux personnes sinistrées couvrant la période du mois d'avril 2024 au mois de mars 2025, au montant de 1 481.00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240205.040 CHANGEMENT D'ADRESSE D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 0, BOULEVARD PABOS, QUARTIER PABOS

CONSIDÉRANT que tout bâtiment principal doit avoir une adresse civique.

CONSIDÉRANT que l'incohérence de l'adresse actuelle peut nuire au bon déroulement des opérations de livraison et services d'urgence.

CONSIDÉRANT que le fonctionnaire désigné peut procéder à une renumérotation des bâtiments et/ou à une modification de l'adresse civique pour des

raisons de sécurité publique ou pour toute autre raison.

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au Règlement V-219-2019 visant l'établissement de normes relatives à la numérotation d'immeubles sur le territoire de la ville de Chandler.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et résolu que l'immeuble situé 0, boulevard Pabos, Chandler (Pabos), G0C 2H0, changera d'adresse pour 55A boulevard Pabos, Chandler (Pabos), G0C 2H0 et que ce changement sera effectif à compter du 06 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240205.041 OCTROI DE CONTRAT – TETRA TECH QI INC.– ATTESTATION D'ASSAINISSEMENT MUNICIPALE

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de madame la conseillère Josée Collin, et unanimement résolu que ce conseil autorise d'octroyer le contrat « d'assistance technique pour l'attestation d'assainissement municipale » à TETRA TECH QI Inc., pour un montant de 6 898.50 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240205.042 ABOLITION – RÈGLEMENTS RELATIFS AU PROGRAMME DE REVITALISATION

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, et unanimement résolu que ce conseil abroge les règlements numéros V-150-2012, V-176-2014, V-197-2017, V-232-2020 et V-242-2021 relatifs au programme de revitalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240205.043 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – BENEVA inc – ASSURANCES DES ENTREPRISES

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture datée du 2024-01-13, au montant de 198 083.52 \$ à BENEVA Inc. pour défrayer le coût des assurances générales de la ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240205.044 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – COTISATION 2024 – CENTRE RÉGIONAL DES SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES

PUBLIQUES DE LA GASPÉSIE-LES-ÎLES-DE- LA MADELEINE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Raynald Leblanc et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement de la cotisation 2024, facture numéro 8260, au montant de 52 718.21 \$, toutes taxes comprises, à C.R.S.B.P. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240205.045 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – WSP CANADA INC. – RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 132 PHASE 2 CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie, et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 20071771, au montant de 1 485.40 \$, toutes taxes comprises, à WSP CANADA INC., pour la phase 2 du projet e réaménagement de la route 132 à Chandler.

Il est également résolu que ce montant soit remboursable à 100% par le MTQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240205.046 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CDEDQ – ACHAT DE COMPTEURS D'EAU

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 5233, au montant de 37 254.20 \$, toutes taxes comprises, à CDEDQ pour l'achat de compteurs d'eau.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé à même le budget prévu au règlement d'emprunt numéro V-238-2021 ayant pour objet de décréter l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240205.047 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – GROUPE VOYER INC. – ASSAINISSEMENT DES EAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie, et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement des factures énumérés ci-dessous à GROUPE VOYER INC.

NUMÉRO DE FACTURE	DOSSIER	MONTANT	BUDGET
61298	Pompe PP4-PM	9 193.03 \$	V-256-2023
60820	Pompe	39 807.09 \$	V-256-2023

	Total	49 000.12 \$	
--	--------------	---------------------	--

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240205.048 RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT - LE RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro FA24-62994, au montant de 758.84 \$, toutes taxes comprises, à Le Réseau d'information Municipale, pour le renouvellement de l'abonnement annuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240205.049 CHANGEMENT D'ADRESSE DES IMMEUBLES SITUÉS SUR LE CHEMIN DE LA POINTE, QUARTIER PABOS MILLS

CONSIDÉRANT que le fonctionnaire désigné peut procéder à une renumérotation des bâtiments et/ou à une modification de l'adresse civique pour des raisons de sécurité publique ou pour toute autre raison.

CONSIDÉRANT qu'un numéro civique est attribué en fonction de la localisation de l'entrée charretière des immeubles.

CONSIDÉRANT que les immeubles possèdent tous une entrée charretière sur le Chemin de la Pointe.

CONSIDÉRANT que l'incohérence des adresses actuelles peut nuire au bon déroulement des opérations des services de premiers répondants.

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au Règlement V-219-2019 visant l'établissement de normes relatives à la numérotation d'immeubles sur le territoire de la ville de Chandler.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie appuyé de madame la conseillère Josée Collin et résolu que les immeubles situés sur le CHEMIN DE LA POINTE, quartier Pabos Mills, changeront désormais d'adresses conformément au tableau suivant et que ces changements seront effectifs à compter du 8 avril 2024.

	ANCIENNE ADRESSE RECONNUE		NOUVELLE ADRESSE RECONNUE	CADASTRE	MATRICULE
6	CHEMIN DE LA POINTE	126	CHEMIN DE LA POINTE	6 218 526	8754-45-6620
41	CHEMIN DE LA POINTE	185	CHEMIN DE LA POINTE	5 579 145	8754-96-2484
0	CHEMIN DE LA POINTE	202	CHEMIN DE LA POINTE	4 508 983	8854-05-3676

44	CHEMIN DE LA POINTE	210	CHEMIN DE LA POINTE	6 218 526	8854-25-0162
0	CHEMIN DE LA POINTE	243	CHEMIN DE LA POINTE	4 509 386	8854-36-4551
3	CHEMIN DE LA POINTE	249	CHEMIN DE LA POINTE	4 509 391	8854-36-9058
68	CHEMIN DE LA POINTE	250	CHEMIN DE LA POINTE	4 509 390	8854-35-9795
0	CHEMIN DE LA POINTE	251	CHEMIN DE LA POINTE	4 509 392	8854-46-2657
72	CHEMIN DE LA POINTE	254	CHEMIN DE LA POINTE	4 509 393	8854-46-2801
0	CHEMIN DE LA POINTE	255	CHEMIN DE LA POINTE	4 509 394	8854-46-6954
2	CHEMIN DE LA POINTE	258	CHEMIN DE LA POINTE	4 509 395	8854-46-7419

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240205.050 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Raynald Leblanc propose la levée de l'assemblée à 19 h 41.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraïche
Maire

Roch Giroux
Directeur général & greffier